INITIALES DU MAIRE MB
INITIALES DU SEC.-TRÉS JP

No de résolution ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2022, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse Nathalie Bresse.

La conseillère Sylvie Boucher est absente.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Avant l'ouverture de la séance du conseil, le directeur général en tant que président d'élection de la Municipalité ;
- Dépose le résultat du recensement des votes « SM-64 L.E.R.M. »
- Dépose la proclamation de la candidate élue « SM-65 L.E.R.M. »
- Dépose le résultat de l'élection « SM-66 L.E.R.M. »
- Dépose l'assermentation de la candidate élue « SM-67 L.E.R.M. »

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 31.

2.
2022-10-432 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture
1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:
3.1 Séance ordinaire du 6 septembre 2022;
3.2 Séance extraordinaire du 20 septembre 2022;

4. 1re période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions
Aucune

6. Information au conseil et correspondance
6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2022.
6.2 Dépôt des formulaires DGE-1038;

7. Rapports des comités
7.1 Finances – Subventions :
7.1.1 Adoption des comptes à payer;
7.1.2 Dépôt des états comparatifs;

7.2 Autres comités:
7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles
8.1 Résolutions à adopter :
8.1.1 Nomination des élus responsables des différents comités;
8.1.2 Nomination d'un représentant au Réseau Biblio de l'Estrie;
8.1.3 Nomination d'un représentant au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;
8.1.4 Nomination d'un représentant à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O

8.1.5 Nomination d'un représentant à l'Office régional d'habitation;
8.1.6 Nomination des représentants de la Municipalité d'Ascot Corner à la Corporation de revitalisation du site de la mine Ascot;
8.1.7 Résolution modifiant l'organisme municipal de la sécurité civile;
8.1.8 Autorisation de formation pour la mairesse;
8.1.9 Demande du Club Quad de Sherbrooke - Ascot Corner saison 2022-2023;
8.1.10 Signataires pour la Municipalité;
8.1.11 Jour du Souvenir;
8.1.12 Forfait annuel de communications d'urgences;
8.1.13 Demande de soutien financier – Place aux jeunes du Haut-Saint-François;
8.1.14 Acceptation des rues Mont-Blanc, des Alpes, des Andes et de L'Everest;
8.1.15 Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM;
8.1.16 Budget 2023 – Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH);
8.1.17 Demande d'exclusion de la zone agricole de 9110-4356 Québec inc. (Patrick Sévigny);
8.1.18 Demande d'autorisation de madame Émilie Gagné à la CPTAQ afin de construire une résidence unifamiliale en zone agricole;

9. Avis de motion à donner
Aucun.

10. Adoption des règlements
Aucune.

11. Varia affaire nouvelle
Aucun.

12. 2e période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 7 novembre 2022 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2022-10-433 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

No de résolution ou annotation

2022-10-434

3.2
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1RE PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 35).

M. John St-Cyr :

- Suivi sur la demande d'abris près de chez lui. Vérifier le prix de l'Abribus.
- Question à propos des gros rebuts.
- Mise à jour sur le site Web du 4 juillet et 6 septembre.

FIN DE LA 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 49.

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2022 et en fait la lecture.

6.2
DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 :

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les formulaires DGE-1038 de tous les candidats aux élections du 11 septembre 2022 et indique que tous les candidats ont déposé leur formulaire dans le délai prévu.

2022-10-435

7.1.1
COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 3 octobre 2022 au montant de 459 048.79 $ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2
DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS :

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les états comparatifs pour l'année 2022 jusqu'au 30 septembre 2022, le tout conformément à la loi.

7.2.1
RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :
Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Rencontre de la direction et des conseillers.
- Rencontre de chaque comité Congrès de la FQM.
- MRC atelier et conseil des maires.
- Samedi chez Valoris ouvert au public.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O

Madame Gina Castelli :
Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Nous avons eu une réunion de départ du comité de développement économique. J'ai une réunion de l'ORH mercredi prochain.

Madame Sylvie Boucher :
Donne de l'information sur les sujets suivants :
La mairesse en l'absence de la conseillère Sylvie Boucher parle des points suivants en urbanisme :

- Pour juillet, août et septembre, il y a eu 84 permis d'émis pour une valeur de plus de 4M$.
- Il y a actuellement 390 permis actifs et 124 ont plus d'un an.
- Détail des permis émis :

Nonbre	Type	Valeur
4	Abattage D'arbre	
7	Accès à la propriété	
2	Agrandissement	388 000,00 $
2	Bâtiment accessoire agricole	65 000,00 $
7	Bâtiment Accessoire rés.	103 000,00 $
1	Changement d'usage	
3	Clôture	4 000,00 $
6	Construction	3 606 000,00 $
4	Demandes en urbanisme	
1	Démolition	
3	Installation septique	
1	Lotissement	
10	Piscine	154 550,00 $
3	Prélèvement des eaux	
1	Raccordement aqueduc et égout	
11	REMBLAI ET DÉBLAI	
15	Rénovation	127 300,00 $
2	Travaux en milieux hydriques	
1	Vente de garage	
84		**4 447 850,00 $**

Monsieur Alain Rondeau :
Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Au niveau des loisirs, c'est un mois de transition. La programmation automne commence. Nous travaillons également à renouveler la politique familiale.
- Le premier jet de la politique a été présenté dernièrement et l'objectif est de l'adopter le mois prochain.
- Le congrès de la FQM fut extrêmement intéressant. Il y aura un nouveau service 911 d'ici 2 ans.

Monsieur Stéphane Baillargeon :
Donne de l'information sur les sujets suivants :

- La Municipalité d'Ascot Corner est récipiendaire d'un prix provincial pour les prix Eurêka dans la catégorie ville et municipalité avec le système d'eaux usées de la Municipalité. Nous avons fait confiance à l'entreprise Technologique Écofixe. Nous avons abaissé nos émissions de GES de 80 %. Sur la vidéo promotionnelle, nous pouvons voir nos modules.

No de résolution ou annotation

Madame Lisa Cadorette :
Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Au niveau de la voirie, l'acceptation finale du pavage du développement Blais a été complétée.
- Il y aura fermeture de trois voies sur la route 112 dans la nuit du 6 au 7 octobre en face du 4552.
- La mise à niveau de l'égout du Ruisseau Stacey est remise à l'an prochain dû au fait que nous sommes rendus au mois d'octobre et que nous sommes dans l'attente de l'étude écologique d'AQUA-BERGE.
- À la suite d'un délit de fuite sur le chemin Biron, nous avons réparé quelques poteaux et la glissière.
- Pour terminer sur une bonne note, nous aurons 150 arbres à planter au parc Pomerleau gratuitement.

Madame Hélène Bédard :
Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Le 22 septembre dernier se tenait une rencontre multisectorielle concernant les arts et la culture dans le Haut-Saint-François. La rencontre avait lieu à la Corporation de développement communautaire du HSF. Des participants de tous les milieux sont invités à participer. Le but de ces rencontres est d'assurer et soutenir le développement, la diffusion et l'accessibilité des arts et de la culture dans le HSF. Pour ce faire, un plan d'action comportant trois axes a été érigé: 1. La concertation 2. Le soutien et 3. La promotion. Plusieurs idées ont émergé de cette rencontre et une prochaine réunion aura lieu au début de 2023.

8.1.1

2021-10-436 **NOMINATION DES ÉLUS RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS :**

CONSIDÉRANT QU' avec l'élection municipale du 11 septembre 2022, madame la mairesse désire procéder à un remaniement des différents comités;

• Ressources humaines et finance	Mme Hélène Bédard Mme Sylvie Boucher
• Chambre de Commerce	Mme Hélène Bédard
• Chantier 1 du PAI	Mme Gina Castelli Mme Sylvie Boucher M. Stéphane Baillargeon
• Chantier 2 du PAI	Mme Gina Castelli Mme Lisa Cadorette Mme Hélène Bédard
• Chantier 3 du PAI	M. Alain Rondeau Mme. Hélène Bédard
• Régie intermunicipale des incendies	Mme Sylvie Boucher Mme Lisa Cadorette

Formules Municipales No 5614-A-MST-O

• Régie sanitaire des Hameaux	M. Stéphane Baillargeon
• COGESAF	M. Stéphane Baillargeon
• Transport / voirie	Mme Lisa Cadorette
• Urbanisme	Mme Sylvie Boucher
• Développement économique	Mme Gina Castelli
• O.R.H.	Mme Gina Castelli Mme Nathalie Bresse
• Sport, loisirs et culture	M. Alain Rondeau
• Rayonnement	M. Stéphane Baillargeon Mme Hélène Bédard

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** les nominations soient acceptées telles que mentionnées. La mairesse fait partie de tous les comités sauf le COGESAF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2021-10-437 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU RÉSEAU BIBLIO DE L'ESTRIE :**

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente avec le Réseau Biblio de l'Estrie, la Municipalité doit nommer un responsable et un représentant qui auront droit de vote lors des assemblées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner nomme le conseiller Alain Rondeau, élu municipal et madame Valérie Verkleeren, représentante d'Ascot Corner à l'Association Réseau Biblio de l'Estrie.

QUE la présente résolution annule toutes les autres résolutions de nomination des représentants et des responsables au réseau Biblio de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2022-10-438 **NOMINATION DU REPRÉSENTANT AU CONSEIL SPORT ET LOISIR DE L'ESTRIE :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut nommer un membre du conseil pour être membre au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal nomme le conseiller Alain Rondeau membre au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie.

No de résolution ou annotation

QUE la présente résolution annule toutes les autres résolutions de nomination d'un représentant du conseil municipal au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2022-10-439 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX (RISH) :**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite nommer un substitut au conseiller M. Stéphane Baillargeon lorsqu'il n'est pas disponible pour être présent aux rencontres de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseiller Stéphane Baillargeon soit mandaté afin de représenter la Municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour l'année 2022 et suivante et que la mairesse madame Nathalie Bresse soit nommée comme substitue en son absence.

QUE la présente résolution annule toutes les autres résolutions de nomination de représentants du conseil municipal à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2022-10-440 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION (ORH) :**

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections du 11 septembre dernier, il y a eu un remaniement des différents comités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la conseillère Gina Castelli soit mandatée afin de représenter la Municipalité au conseil d'administration de l'ORH pour l'année 2022 et suivante.

QUE la présente résolution annule toutes les autres résolutions de nomination de représentants du conseil municipal à l'ORH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2022-10-441 **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER À LA CORPORATION DE REVITALISATION DU SITE DE LA MINE ASCOT :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer trois représentants de la Municipalité d'Ascot Corner pour la représenter à la Corporation de revitalisation du site de la mine Ascot;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise madame Nathalie Bresse, mairesse, madame Sylvie Boucher, conseillère, et monsieur, Jonathan Piché, directeur général à agir

No de résolution ou annotation

comme représentants de la Municipalité d'Ascot Corner au conseil d'administration de la Corporation de revitalisation du site de la mine Ascot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2022-10-442 **RÉSOLUTION MODIFIANT L'ORGANISME MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE :**

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections du 11 septembre 2022 et au mouvement de personnel dans la Municipalité, les responsables des différentes fonctions doivent être mis à jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la *Sécurité civile*	Jonathan Piché
Coordonnateur municipal de la *Sécurité civile substitut*	Brigitte April
Responsable de la mission Administration	Brigitte April
Responsable substitut de la mission Administration	Stéphane Roy
Responsable de la mission Communication	Nathalie Bresse
Responsable substitut de la mission Communication	Andréane Rivard
Responsable de la mission Directeur des opérations	Martin Nadon
Responsable substitut de la mission *Directeur des opérations*	Éric Bourget
Responsable de la mission *Services aux personnes sinistrées*	Cathy Côté
Responsable substitut de la mission *Services aux personnes sinistrées*	Valérie Verkleeren
Responsable de la mission *Transport*	Éric Bourget
Responsable substitut de la mission *Transport*	Luc Gervais

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2022-10-443 **AUTORISATION DE FORMATION POUR LA MAIRESSE :**

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections, la mairesse doit recevoir la formation obligatoire sur le comportement éthique;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation sur le comportement éthique est de 330 $ plus taxes en classe virtuelle pour les membres de la FQM;

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat de la formation sur le comportement éthique au coût de 330 $ plus taxes pour la mairesse.

Poste budgétaire : 02-110-00-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2022-10-444 **DEMANDE DU CLUB QUAD DE SHERBROOKE - ASCOT CORNER SAISON 2022-2023 :**

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, les membres du Club Quad de Sherbrooke - Ascot Corner ont le droit de circuler sur certains chemins de la Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas reçu de plainte de citoyens concernant le bruit et la vitesse;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation pour le renouvellement de l'année 2023-2024 sera à revoir l'an prochain selon les plaintes reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise les membres du Club Quad de Sherbrooke - Ascot Corner à circuler sur les chemins suivants de la municipalité pour la saison 2022-2023 :

- Rue Suzanne-B.-Jacques sur toute la longueur;
- Chemin Spring Road, 0,25 km (à partir de l'intersection de la route 112);
- Chemin Sand Hill, 1 km (à partir de l'intersection du chemin Spring Road);
- Chemin Paul, 1 km;
- Chemin Hébert, 0,8 km;
- Chemin Boucher, 0,7 km (entre les intersections des chemins Hébert et Roberge);
- Chemin Roberge, 0,5 km (à partir de l'intersection du chemin Roberge et Boucher);
- Chemin Deblois, 2,4 km (entre les adresses civiques du 944 et 1390).

Il est également **RÉSOLU QUE** le Club Quad Sherbrooke-Ascot Corner doive également procéder à leur frais et à la satisfaction de la Municipalité aux modifications suivantes :

- Mise en place d'un ponceau pour accéder à la rue Suzanne-B.-Jacques et d'une barrière pour contrôler l'accès;
- L'aménagement d'un sentier sur le terrain de la municipalité sur une distance d'environ 100m, tel que prévu au plan.

Il est également **RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner est d'accord avec le tracé proposé par le Club Quad Sherbrooke-Ascot Corner pour la saison 2022-2023 qui représente une circulation additionnelle de 200m sur la route 112 qui a pour objectif de contourner le terrain de l'ancienne station-service Ultramar dont l'accès demeure incertain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O

INITIALES DU MAIRE
NB
INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation
2022-10-445

8.1.10
SIGNATAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ :

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution annule et remplace la résolution 2021-11-237;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise monsieur Jonathan Piché à titre de directeur général et greffier-trésorier ou en son absence madame Brigitte April à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe - comptabilité à agir comme signataires:

- Aux comptes de la Municipalité d'Ascot Corner à la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke, comptes numéros : 300341, 304699, 303533 et 307122;
- Au régime de fonds de pension;
- Au régime d'assurance collective;
- Au système Desjardins AccèsD;
- Aux divers paliers gouvernementaux;
- Aux demandes d'intervention des compagnies de télécommunication sur le territoire de la municipalité;
- Pour tous les contrats notariés, soit pour une vente ou un achat de propriété, la création ou l'annulation d'une servitude ou un droit de passage sur une propriété.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise madame Nathalie Bresse à titre de mairesse à agir comme signataire :

- Aux comptes de la Municipalité d'Ascot Corner à la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke (transit 50124) aux numéros de compte 300341, 304699, 303533 et 307122;
- Pour tous les contrats notariés, soit pour une vente ou un achat de propriété, la création ou l'annulation d'une servitude ou un droit de passage sur une propriété;
- En l'absence de madame la mairesse, la conseillère, madame Hélène Bédard a les mêmes autorisations de signature que madame la mairesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-10-446

8.1.11
JOUR DU SOUVENIR :

CONSIDÉRANT QU' afin de souligner le jour du Souvenir à East Angus; soit le 13 novembre 2022, il y aura une messe à 11 h 30 à l'église Saint-Louis-de-France et par la suite, la cérémonie commémorative et le dépôt des couronnes de fleurs au cénotaphe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'une couronne de fleurs au montant de 65.00 $.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

No de résolution ou annotation

8.1.12

2022-10-447 **FORFAIT ANNUEL DE COMMUNICATIONS D'URGENCES :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir un système de communication de masse pour respecter le plan des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le forfait annuel de communications avec l'entreprise Somum doit être renouvelé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le renouvellement du forfait annuel de communications avec l'entreprise Somum au montant de 2721.51$ plus taxes

Poste budgétaire : 02-210-00-429.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2022-10-448 **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PLACE AUX JEUNES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes du Haut-Saint-François a pour mission de favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention des jeunes âgés de 18 à 35 ans dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement est principalement dédié aux jeunes de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes d'Ascot Corner vont à l'école à Sherbrooke et non pas à East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 300 $ sur une base volontaire pour être solidaire envers les autres municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2022-10-449 **ACCEPTATION DES RUES MONT-BLANC, DES ALPES, DES ANDES ET DE L'EVEREST:**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a complété la construction de la rue;

CONSIDÉRANT QUE les rues sont conformes au plan soumis par Groupe Poly-Tech fait par Jacques Poulin, ingénieur, pour construction datée du 2011-03-29 pour la phase I et les plans de la phase II soumis par Aviso expert conseils faits par Jacques Poulin, ingénieur, pour construction datée du 2014-02-14;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu la description technique pour la servitude de drainage qui est nécessaire pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur complétera la servitude de drainage en même temps que la cessation de la rue;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte les travaux des rues Mont-Blanc, des Alpes, des Andes et de L'Everest et accepte d'en prendre possession;

QUE Me Karine Francoeur, notaire soit mandatée pour rédiger l'acte notarié et que la mairesse madame Nathalie Bresse ainsi que le directeur général monsieur Jonathan Piché soient mandatés pour signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2022-10-450 **RÉSOLUTION CONCERNANT UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM**

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE Jonathan Piché, directeur général et Nathalie Bresse, mairesse soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE le directeur général soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.16

2022-10-451 **BUDGET 2023 – RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX (RISH):**

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'année 2023 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH) a été déposé et adopté par le CA de la RISH et doit être adopté par les municipalités participantes;

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le budget 2023 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux avec un montant équilibré de 3,753,707 $ de revenus et de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.17

2022-10-452 **DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DE 9110-4356 QUÉBEC INC. (PATRICK SÉVIGNY):**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exclusion vise spécifiquement une augmentation de la profondeur d'une partie du périmètre d'urbanisation existant;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée à l'exclusion augmente la profondeur existante du périmètre d'urbanisation de 60 mètres à 100 mètres rattaché au lot 4 180 460 ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de 40 mètres à la profondeur actuelle de 60 mètres du périmètre d'urbanisation permet de consolider les activités commerciales existantes tout en permettant son expansion;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de la profondeur de 40 mètres du périmètre d'urbanisation se situant spécifiquement sur le lot 4 180 460 ne ferait que rejoindre la profondeur du périmètre d'urbanisation déterminée pour les lots adjacents se situant de part et d'autre du lot 4 180 460;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs de développement de la Municipalité tout en étant de moindre impact pour le territoire et les activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'exclusion fait la démonstration de moindre impact pour l'agriculture dans l'analyse des critères de l'article 62 de la LPTAA;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte d'appuyer la demande d'exclusion, car celle-ci est conforme aux orientations et objectifs de développement de la municipalité et qu'elle n'aura aucun impact sur l'homogénéité de la communauté agricole ainsi que des exploitations agricoles et aucun effet sur la préservation des ressources en eau et sol sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.18

2022-10-453 **DEMANDE D'AUTORISATION DE MADAME ÉMILIE GAGNÉ À LA CPTAQ AFIN DE CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE EN ZONE AGRICOLE :**

CONSIDÉRANT QUE la demande est d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale en zone agricole sur la propriété d'Érablière du Panache S.E.N.C., une société représentée par madame Émilie Gagné et monsieur Alexandre Laliberté, située au 4681 chemin Robert;

CONSIDÉRANT QUE la contrainte d'un potentiel milieu humide couvre majoritairement la zone non agricole de la propriété selon la cartographie détaillée de Canards illimités Canada et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation serait à l'extérieur du périmètre de potentiel acéricole selon les données numériques de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation aurait peu ou pas d'impact sur le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation aurait peu ou pas d'impact sur l'environnement ainsi que l'application de la règlementation qui s'y rattache;
CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du lot à des fins d'agriculture demeure présente via l'activité d'acériculture pratiquée par madame Émilie Gagné et monsieur Alexandre Laliberté qui sont membres de l'UPA et de la MAPAQ;

CONSIDÉRANT QUE l'érablière génère un revenu de 30 000$ par année, par la vente de leur sirop d'érable à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité des espaces appropriés ailleurs sur le territoire d'Ascot Corner et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire la demande puisque cette dernière consiste à permettre l'usage résidentiel attenant à l'usage agricole afin d'être à proximité de leur site de production acéricole.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au Règlement de zonage numéro 642 de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte d'appuyer la demande de madame Émilie Gagné et monsieur Alexandre Laliberté et par le fait même demande à la CPTAQ d'accorder l'autorisation de construire une résidence unifamiliale en zone agricole. Cette résolution remplace et annule la résolution 2022-08-406.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 33)

M. John St-Cyr
- Demande des explications sur le nouveau système 911.
- Mine Ascot Corner où est -elle?
- C'est où 4552 route 112?

FIN DE LA 2e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 39.

13.
2022-10-454 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 39.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 7 novembre 2022 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE